

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2025 à 20 H 30

Le trente janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 Janvier 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Treize) : M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Six dont quatre pouvoirs) :
Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à Mme Marine MATA)
M. Guy VACHON (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
Mme Nadine EUKSUZIAN (pouvoir donné à Mme Catherine JEANTROUX)
Mme Martine BEGUE
M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2025.007 : Approbation du projet d'aménagement d'un City Stade et demandes de subvention

Monsieur le Maire explique qu'il n'existe pas actuellement de City Stade à Sainte-Colombe et que plus globalement les infrastructures sportives de proximité restent insuffisantes sur le territoire alors même que la demande des habitants augmente.

Il est donc proposé d'aménager un City Stade à proximité du parking de l'école publique de Sainte-Colombe et du Parc Public. Cet équipement aura vocation à être à la disposition du public et des accueils de loisirs sans hébergement.

Il pourra également être mis à disposition de l'école et offrira ainsi un nouvel espace d'enseignement dans le cadre de l'éducation sportive. C'est la raison pour laquelle le City Stade sera réalisé sur une partie du terrain consacré aux activités sportives de l'école.

Une étude a été réalisée pour estimer le coût de l'aménagement de cet équipement.

L'estimation des dépenses propres à l'aménagement du City Stade s'élève à 70 516 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant, soit :

- Financement DETR : 17 629 €
- Financement Agence Nationale du Sport : 28 206 €
- Financement du Département du Rhône au titre de l'Appel à Projets du Partenariat Territorial 2025 : 10 577 €
- Fonds propres Commune : 14 104 €

- Total : 70 516 €

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 069-216901892-20250130-2025_007-DE



Vu le Budget Principal de la commune,

Considérant que le soutien financier de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport et du Département du Rhône est nécessaire à la concrétisation de l'opération précitée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes du projet d'aménagement d'un City Stade à proximité de l'école publique et du Parc de Sainte-Colombe
- **APPROUVE** le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de 70 516 € HT affectée aux travaux qui sera imputée sur la section d'investissement du budget communal
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 17 629 € pour le financement des travaux précités
- **SOLLICITE** une subvention de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 28 206 € pour le financement des travaux précités
- **SOLLICITE** une subvention du Département du Rhône au titre de l'Appel à Projets du Partenariat territorial 2025 de 10 577 € pour le financement des travaux précités
- **APPROUVE** la dépense qui sera imputée sur la section d'investissement du budget communal
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 30 janvier 2025

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 31/01/2025
Affiché le : 31/01/2025